

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 16960 Numéro SIREN : 899 823 207 Nom ou dénomination : 59 SEGUR CAPITAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 46843

59 SEGUR CAPITAL

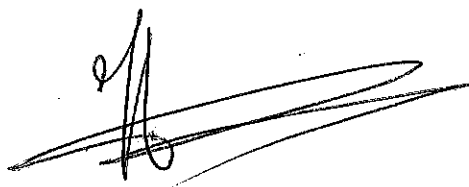
**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €EUROS**

**Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS 899 823 207

BILAN ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2023

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop at the end.

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL

1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 90 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2 |

Numéro SIRET * 8 9 9 8 2 3 2 0 7 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 3 |

Brut
1Amortissements, provisions
2Net
3

Capital souscrit non appelé (I)

AA

Frais d'établissement *

AB

Frais de développement *

CX

Concessions, brevets et droits similaires

AF

Fonds commercial (1)

AH

Autres immobilisations incorporelles

AJ

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

AL

Terrains

AN

Constructions

AP

Installations techniques, matériel et outillage industriels

AR

Autres immobilisations corporelles

AT

Immobilisations en cours

AV

Avances et acomptes

AK

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

CS

Autres participations

CU

999

999

Créances rattachées à des participations

BB

Autres titres immobilisés

BD

Prêts

BF

Autres immobilisations financières *

BH

TOTAL (II)

BJ

999

999

Matières premières, approvisionnements

BL

En cours de production de biens

BN

En cours de production de services

BP

Produits intermédiaires et finis

BR

Marchandises

BT

Avances et acomptes versés sur commandes

BV

Clients et comptes rattachés (3)*

BX

Autres créances (3)

BZ

806 961

806 961

Capital souscrit et appelé, non versé

CB

Valeurs mobilières de placement
(dont actions propres :)

CD

Disponibilités

CF

128

128

Charges constatées d'avance (3)*

CH

TOTAL (III)

CJ

807 089

807 089

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

CW

Primes de remboursement des obligations (V)

CM

Écarts de conversion actif * (VI)

CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

CO

808 088

808 088

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Chaise de réserve
de propriété :

Immobilières :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS 59 SEGUR CAPITAL		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(184 678)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	636 882		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DI	453 204	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	150 860		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	204 024		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	354 884		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	808 088		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	354 884			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Expositions et livraisons intra-communautaires	
			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD FG FJ	FE FH FK	
	Chiffres d'affaires nets *		FL	
	Production stockée *		FM	
	Production immobilisée *		FN	
	Subventions d'exploitation		FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		FP	
	Autres produits (1) (11)		FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS
Variation de stock (marchandises)*			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
Salaires et traitements *			FY	
Charges sociales (10)			FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC
Autres charges (12)			GD	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GE		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GF		
opérations en commun		Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GG
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GL	
	Différences positives de change		GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GN	
	Total des produits financiers (V)		GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GQ	
	Différences négatives de change		GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GS	
	Total des charges financières (VI)		GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GV		
		CW		

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL						Néant ☐			
							Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *						HU		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *						HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)						HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *					(X)		HK	150 860	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HL	999 112	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HM	362 230	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	636 882
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières				HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP		
			- Crédit-bail immobilier				HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	6 724	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	6 385	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)					RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
	(9)	Dont transferts de charges					A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	obligatoires	A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise		SAS 59 SEGUR CAPITAL		Néant ☐ *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consolidées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
Autres participations				8U	173 177	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	5 998 241	IU		IV		
TOTAL IV				LQ	6 171 417	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	6 171 417	OH		OJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation totale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MI		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN
		Matériel de transport				IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	
	TOTAL III				IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7
Autres participations				IO		OX	172 178	OY		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	5 998 241	2F		
TOTAL IV				I3		NJ	6 170 418	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		OK	6 170 418	OL		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (3)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS 59 SEGUR CAPITAL**

Néant ☒ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QC		QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN		ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	PG	PI	PH	PI		QI
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récomp. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW							
Total général non venant (NS + NT + NU)				NY				
Total général non venant (NW - NY)						NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 59 SEGUR CAPITAL

Néant ☒

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	02	03	04	05
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut
1A 1 an au plus
2A plus d'un an
3DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

UV

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

VA

Autres créances clients

UX

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée)

UO

ZI

Personnel et comptes rattachés

UY

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

État et autres

Impôts sur les bénéfices

VM

collectivités

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

publiques

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

Groupe et associés (2)

VC

806 961

806 961

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

Charges constatées d'avance

VS

TOTAUX

VT

806 961

806 961

RENVIS

(1)

Montant
des

- Prêts accordés en cours d'exercice

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

VD

VE

5 565 833

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut
1A 1 an au plus
2A plus d'1 an et 5 ans au plus
3A plus de 5 ans
4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes

auprès des établissements

de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

à plus d'1 an à l'origine

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

Personnel et comptes rattachés

8C

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

État et

Impôts sur les bénéfices

8E

150 860

150 860

autres

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

collectivités

Obligations cautionnées

VX

publiques

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

Autres dettes (dont dettes relatives à des

opérations de pension de titres)

8K

204 024

204 024

Dettes représentatives de titres empruntés

ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

354 884

VZ

354 884

RENVIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

6 000 000

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-

tés auprès des associés personnes physiques

VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 59 SEGUR CAPITAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice N, clos le 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
					MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	787 742
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
					2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles - Effecpro (entreprises en difficulté - 11 septies)		K9	Entreprises nouvelles (11 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
	Zone franche relative à l'IS (art. 44 septies A)		QV	Société d'investissement immobilier (art. 208C)	K3	Zone de reconversion de la défense (11 septies)	PA
	Bassin d'emploi à requalifier (art. 44 septies A)		1P	Zone franche d'activités (art. 44 septies A)	XC	Zone franche d'activités (art. 44 septies A)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies A)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 11 quinquies)	PC	Zone de développement économique (art. 44 septies A)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		X9	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		Y11	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		YA	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		YB	Primes dégrèges par le report en arrière du déficit
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		YD	Déduction exceptionnelle (art. 39 decr 1)		YI	Primes dégrèges par le report en arrière du déficit
							Primes dégrèges par le report en arrière du déficit
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	787 742		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	603 439		
					184 303		

Désignation de l'entreprise SAS 59 SEGUR CAPITAL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	184 303
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	184 303
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 59 SEJOUR CAPITAL</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(136 697)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(47 981)		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
	TOTAL I	ØF	(184 678)		Report à nouveau	ZF					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(184 678)			
					TOTAL II		ZH	(184 678)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						YU				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YV				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YX				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YY				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisa- tions syndicales et professionnelles) ES						YZ				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	20 000			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						ZK				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						ZL				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZM	48			
TVA	- Montant de la TVA collectée						ZN	20 048			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ZO				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO					
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	(1)	Valeur d'origine*	(2)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (1)	Autres amortissements*	(3)	Valeur résiduelle (5)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

L'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 5				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

D PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 59 SEGUR CAPITAL

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à section 0 bis du CGI) ②
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à section 0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+P-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,3% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 59 SEGUR CAPITAL</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 59 SEGR CAPITAL		Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 8 9 9 8 2 3 2 0 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 59 SEGUR CAPITAL

ADRESSE (voie) 90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL 75017 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1000
---	----	---	--	----	------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SAS DEVON STORAGE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 421318809 % de détention 28,00 Nb de parts ou actions 280

Adresse : N° 90 Voie AVENUE DE WAGRAM

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination LAUREMMA

N° SIREN (si société établie en France) 538764267 % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140

Adresse : N° 75 Voie RUE DU PARC

Code Postal 92140 Commune CLAMART Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination JIVEHA

N° SIREN (si société établie en France) 442329603 % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140

Adresse : N° 29 Voie RUE DE LA SOURDIERE

Code Postal Commune PARIS Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination VEGA

N° SIREN (si société établie en France) 538764267 % de détention 14,00 Nb de parts ou actions 140

Adresse : N° 61 Voie RUE DES CEVENNES

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SAS 59 SEGUR CAPITAL



Extension 1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	S.A.S.	Dénomination	LUCKY OLDSTONE INVEST
N° SIREN (si société établie en France)	898583604	% de détention	30,00
Nb de parts ou actions	300		
Adresse : N°	90	Voie	AVENUE DE WAGRAM
Code Postal	75017	Commune	PARIS
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

8 9 9 8 2 3 2 0 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 59 SEGUR CAPITAL

ADRESSE (voie)

90 AVENUE DE WAGRAM

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	--	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice

EBITDA fiscal de l'exercice

a

b

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)

(c-1)

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)

(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %

d

Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %

e

Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)

f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

g

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

h

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

i

Montant des charges financières nettes en report transférées

(i bis)

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

(i ter)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

(i quater)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

j

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)

k

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
<i>(À soucrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
I. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

59 SEGUR CAPITAL
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €EUROS
Siège social : 90 avenue de Wagram
75017 PARIS
R.C.S. PARIS 899 823 207

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un **bénéfice de 636.881,96 €EUROS**, décide de l'affecter :

- au compte « **Report à nouveau** » à concurrence de **184.677,98 €EUROS** qui se trouvera ramené à un solde nul
- au compte « **Réserve légale** » à concurrence de **100 €EUROS** qui se trouvera ainsi porté à hauteur dudit montant.
- au compte « **Report à nouveau** » à concurrence de **2.103,98 €EUROS** qui se trouvera ramené à hauteur de ce montant

**RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2024**

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un **bénéfice de 636.881,96 €EUROS**, décide de l'affecter :

- au compte « **Report à nouveau** » à concurrence de **184.677,98 €EUROS** qui se trouvera ramené à un solde nul
- au compte « **Réserve légale** » à concurrence de **100 €EUROS** qui se trouvera ainsi porté à hauteur dudit montant.
- au compte « **Report à nouveau** » à concurrence de **2.103,98 €EUROS** qui se trouvera ramené à hauteur de ce montant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Exercice clos le : 31 décembre 2023

Durée : 12 mois

La Présidente
La SAS DEVON STORAGE FRANCE
M. Daniel GUERIN



EXEMPLAIRE GREFFE

59 SEGUR CAPITAL

Société par Actions Simplifiée
90 avenue de Wagram
75017 – PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023



COMAUDITEX
Commissariat aux comptes

9-11 avenue Myron Herrick – 75008 Paris
SAS au capital de 52 000 € – RCS Paris 342 227 626
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **59 SEGUR CAPITAL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SB

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

SB

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs dans son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 mars 2024



COMAUDITEX
Sébastien BRANGBOUR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	999		999	999	
Créances rattachées à des participations				172 178	- 172 178
Autres titres immobilisés					
Prêts				5 998 241	-5 998 241
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	999		999	6 171 417	-6 170 418
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres	806 961		806 961		806 961
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	128		128	127 002	- 126 874
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	807 089		807 089	127 002	680 087
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion et différences d'évaluation					
TOTAL ACTIF (0 à V)	808 088		808 088	6 298 420	-5 490 332

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-184 678	-136 697	- 47 981
Résultat de l'exercice	636 882	-47 981	684 863
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	453 204	-183 678	636 882
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires		6 192 500	-6 192 500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés		225 427	- 225 427
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices	150 860		150 860
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	204 024	64 171	139 853
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	354 884	6 482 098	-6 127 214
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	808 088	6 298 420	-5 490 332



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes		20 048	9 246	10 802	116,83	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)		20 048	9 246	10 802	116,83	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-20 048	-9 246	- 10 802	116,83	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		806 961		806 961	N/S	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			54 571	- 54 571	-100	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations		6 724	10 834	- 4 110	-37,94	
Produits des autres valeurs mobilières et créances		185 426	439 621	- 254 195	-57,82	
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		192 151	450 455	- 258 304	-57,34	
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées		191 322	434 619	- 243 297	-55,98	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		191 322	434 619	- 243 297	-55,98	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		828	15 835	- 15 007	-94,77	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)		787 742	-47 981	835 723	N/S	



Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	150 860		150 860	N/S
Total des Produits (III+V+VII)	999 112	450 455	548 657	121,80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	362 230	498 436	- 136 206	-27,33
RESULTAT NET	636 882	-47 981	684 863	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 808 087,98 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 636 881,96 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La SNC 59 SEGUR DEVELOPPEMENT, possédée à hauteur de 99.90 % par la SAS, a vendu son bien le 2 Juin 2023.

Ceci expliquant la hausse de la Q/P de résultat 2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	173 177		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	5 998 241		
TOTAL	6 171 417		
TOTAL GENERAL	6 171 417		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		172 178	999	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		5 998 241		
TOTAL		6 170 418	999	
TOTAL GENERAL		6 170 418	999	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	806 961	806 961	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	806 961	806 961	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	5 565 833		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	150 860	150 860		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	204 024	204 024		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	354 884	354 884		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 000 000			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	20 000
TOTAL	20 000

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	9 600
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	9 600